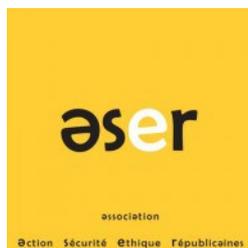


## 6<sup>e</sup> Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes

Paris, France, 14 août 2020



Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les délégué·e·s nous espérons que vous allez tous bien.

Monsieur le Président, Action Sécurité Ethique Républicaines tient à vous féliciter pour l'organisation de cette conférence au vu des circonstances exceptionnelles qui vous ont conduit à ce format singulier. Nous en profitons pour féliciter également le Secrétariat qui en permet son exercice.

Monsieur le Président la crise du Covid19 que nous traversons a soudainement révélé au monde, dans une rare simultanéité, quels étaient les secteurs stratégiques véritables et donc les premières obligations des États à les mettre en œuvre. Nous ne parlons pas ici de souhaits mais du devoir impératif auquel les gouvernements du monde entier ont dû répondre afin de protéger les droits de l'Homme dont le plus basique :  
Le droit à la vie.

Aucun des délégué·e·s ici, pensons-nous, ne contestera cette évidence qui ouvre la réflexion pour ces mêmes États sur les moyens à mettre en place afin de protéger efficacement les citoyen·e·s de la planète terre. Ce qui nous conduit à espérer, avec les milliards d'êtres humains, que malgré les quelques accros du début de crise, les États ont compris la nécessité d'une coopération transparente et de bonne foi afin d'être au plus efficace dans cette lutte qui a de grande chance de s'inscrire dans le temps.

Monsieur le Président l'analogie que nous vous proposons ne vous a sans doute pas échappé et nous sommes convaincu que cette terrible crise nous montre qu'il est aussi possible de nous ressaisir quant aux enjeux que posent le traité sur le commerce des armes, principalement quant à son application.

En effet depuis sa date d'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, le traité sur le commerce des armes ne semble pas avoir eu l'action pour lequel il a été conçu à savoir préciser le cadre des obligations des États pour prévenir les transferts d'armes qui pourraient servir à commettre de graves violations des droits fondamentaux et du droit international humanitaire.

Que ce soit sur le plan des volumes des transferts, qui montrent une augmentation significative de leurs valeurs monétaires au plan mondial, où celui des destinations de ces mêmes transferts dans les zones de conflits ou dans les zones submergées par la

criminalité, il est bien difficile de dire que le traité sur le commerce des armes est mis en œuvre avec rigueur par les États partis.

L'Afghanistan, la Libye, la Palestine, la République démocratique du Congo, le Soudan, la Syrie, le Yémen sont des pays en guerre où les principaux pays exportateurs d'armes continuent leurs transferts irresponsables avec un cynisme rare. Presque tous les pays d'Amérique latine, les Philippines, l'Afrique du sud continuent de connaître des taux de violence homicide par habitants qui pourrait s'apparenter à des situations de conflit.

Monsieur le Président ce triste constat nous oblige à nous interroger sur la pertinence de ces conférences des États partis. Les différentes actions judiciaires engagées par les ONG que ce soit en Belgique, au Canada, en France, en Grande Bretagne et en Italie sont là aussi pour les questionner non pas quant à leurs nécessités mais quant à leurs efficacités.

Le grand poète et résistant français René Char avait un jour écrit :

« ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards ni patience »

Monsieur le Président fasse que cette injonction de barde vous inspire afin de voir cette de conférence dans ce « drôle » de temps, donner un souffle nouveau à cet exercice pour convaincre les délégué·e·s représentant·e·s que dans ce traité le devoir impératif des États consiste à prévenir les graves violations des droits de la personne et du droit international humanitaire pour contribuer à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales.

Merci monsieur le Président

Pour ASER

Benoît Muracciole  
Président